

Direction des Affaires Générales, Immobilières et Juridiques
Service des Assemblées
Affaire suivie par : Martine MEDINA
Référence : MM/JV - D17-00438
Tél. : 04 77 44 90 07
assemblees@roannais-agglomeration.fr

Mesdames et Messieurs
les membres titulaires du
comité syndical du SYEPAR

Roanne, le **21 FEV. 2017**

Objet : Comité syndical du 27 février 2017

Mesdames, Messieurs les membres du comité syndical,

En raison de la démission de Monsieur Farid MEDJANI, Président du SYEPAR qui a pris effet le 18 janvier 2017, j'ai la responsabilité d'organiser l'élection de son successeur.

Le délai imposé par l'article L2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « le conseil est convoqué pour procéder au remplacement dans le délai de quinzaine » n'a pas pu être respecté. En effet, la première convocation a été annulée pour des raisons de forme et il s'est avéré très difficile de fixer une date permettant d'atteindre le quorum.

Je vous invite donc à participer au **comité syndical du SYEPAR** qui se réunira, en séance publique, le :

Lundi 27 février 2017 à 18h00

au siège du SYEPAR
63, rue Jean Jaurès à ROANNE

Salle de conseil - 3^{ème} étage de l'immeuble helvétique

En cas d'empêchement, il importe que vous préveniez un suppléant ou que vous donniez pouvoir à un autre conseiller syndical. Dans cette éventualité, le service des assemblées doit être prévenu par courriel : assemblees@roannais-agglomeration.fr.

Tout pouvoir doit être signé et transmis sous format papier au SYEPAR, préalablement à la séance.

Je vous rappelle que vous pouvez consulter l'ensemble des documents du comité syndical sur l'intranet du SYEPAR à www.scotroannais.fr (identifiant : élus – mot de passe : scotroannais).

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les membres du comité syndical, l'expression de mes plus cordiales salutations.

Le 1^{er} Vice-Président



Daniel PEROTTI

